

Cas particulier de deux types d'habitats ouverts pouvant comporter une strate arborée

Landes sèches européennes Habitats arborés ou en cours de boisement spontané (4030)

CRITERES DE RECONNAISSANCE DE LA TYPICITE DE L'HABITAT 4030

Ce type d'habitat peut progressivement retourner au stade de lande à condition de lui appliquer une gestion adaptée et volontariste, sous réserve de sa compatibilité avec les réglementations s'appliquant à la forêt (en particulier le maintien de l'état boisé). Il peut également rester boisé à condition que les espèces caractéristiques de la lande soient en mesure de se maintenir sous le couvert arboré.

> Formes peu typiques

Localisation : variée sur plateaux, pentes et replats sur roche mère siliceuse (grès, schistes, quartzites et granites)

Strate arborescente	Strate arbustive
Dominée par les Pins (maritime et sylvestre)	Claire composée de Bourdaine, d'Ajonc d'Europe accompagné du Bouleau pubescent, du Chêne pédonculé voire du Châtaignier
Strate herbacée	Strate muscinale
Comportant impérativement des éricacées (Bruyère ciliée, Bruyère cendrée, Callune vulgaire) et un recouvrement variable de Molinie bleue, Ajonc nain ou de Le Gall, Agrostis de Curtis, Pédiculaire des bois, Violette lactée, Polygale à feuille de serpolet, Fougère aigle	Peu fournie, dominée par l'Hypne des bruyères



CRPF Bretagne-Pays de la Loire

Code Natura 2000 (EUR 27)	Nom de l'Habitat apparenté	Objectif déterminant la gestion
4030-6	Landes atlantiques sèches méridionales	Gestion conservatoire des espèces de lande avec objectif de production forestière extensive
4030-7	Landes atlantiques subsèches	
4030-8	Landes atlantiques fraîches méridionales	

> Règles de gestion particulières

Obligations :	Recommandations :
<ul style="list-style-type: none"> ✂ Intervenir de manière dynamique en dépressage et nettoyage des jeunes peuplements pour éviter la fermeture progressive du milieu ✂ Ouvrir rapidement des cloisonnements d'exploitation (4 m de large minimum) ✂ Eclaircir de manière dynamique le peuplement forestier (prélèvement > à 33% du volume) - ne pas amender et fertiliser les parterres de coupe ✂ Ne pas brûler les rémanents d'exploitation 	<ul style="list-style-type: none"> ✂ Favoriser le renouvellement du peuplement par régénération naturelle ✂ Favoriser la création de clairières (possibilité de souscrire un contrat Natura 2000 pour cette action)



Code Natura 2000 (EUR 27)	Nom de l'Habitat apparenté	Objectif déterminant la gestion
4020-1	Landes humides atlantiques tempérées à Erica ciliaris et Erica tetralix	Gestion conservatoire des espèces de lande avec objectif temporaire de production forestière extensif

> Règles de gestion particulières

Obligations :	Recommandations :
<ul style="list-style-type: none"> ✂ Intervenir de manière dynamique en dépressage et nettoyage des jeunes peuplements pour éviter la fermeture progressive du milieu ✂ Ouvrir rapidement des cloisonnements d'exploitation (4 m de large minimum) ✂ Eclaircir régulièrement et de manière dynamique le peuplement forestier (prélèvement > à 33% du volume) ✂ Ne pas amender et fertiliser les parterres de coupe ✂ Ne pas brûler les rémanents d'exploitation 	<ul style="list-style-type: none"> ✂ Ne pas renouveler ces peuplements après récolte (sous réserve de leur compatibilité avec les réglementations s'appliquant à la forêt) vu le fort intérêt patrimonial de ces landes (paysage, biodiversité : voir page 180 du SRGS) - possibilité de souscrire un contrat Natura 2000 pour cette action ✂ Favoriser la création de clairières (possibilité de souscrire un contrat Natura 2000 pour cette action)